

# L'ÉVEIL

## de la nation

Hebdomadaire togolais d'informations générales - Fondé en 2004 Prix : 250 F CFA

Pour une meilleure facilitation des échanges aux douanes : Les acteurs mondiaux des douanes en réflexion sur les solutions à Lomé **P.5**

### Tilapiagate :

# Les poissons enterrés, maintenant il importe que les auteurs soient punis



Col Agadazi, ministre de l'Agriculture, Des cartons de tilapia déversés dans un trou puis incinérés

## De l'amour à la haine : L'ANC et Abass Kaboua continuent de se lancer des fléchettes empoisonnées



Jean-Pierre Fabre, président ANC

Abass Kaboua, président du MRC

Célébration de la journée nationale de la Fonction publique : Des opérations administratives rapides de proximité et portes ouvertes pour le public togolais **P.4**



La table d'honneur ; au micro, le ministre Gilbert Bawara de la Fonction publique

Promotion de la santé rurale : **AIMES-AFRIQUE** prend d'assaut la région Centrale **P.6**



Dr Michel Kodom, président de AIMES-AFRIQUE

Événement : Une grande caravane annonce l'ouverture de la 12ème Foire internationale de Lomé **P.2**

**Evenement :**

**Une grande caravane annonce l'ouverture de la 12ème Foire internationale de Lomé**

La 12ème Foire Internationale est déjà là, ce n'est plus qu'une question d'heures. Pour annoncer cet événement commercial, le Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé (CETEF) a organisé ce jeudi 19 novembre 2015 une caravane qui sillonne les artères de la ville de Lomé.

de Lomé et annoncer l'ouverture de la 12ème Foire Internationale de Lomé qui sera effective ce vendredi 20 novembre 2015 au CETEF TOGO 2000. Au cours de cette manifes-



La caravane

**Ne fermons pas les yeux...!  
LE RISQUE EST RÉEL**

Ministère du Commerce et de la Promotion du secteur Privé

tation, les populations ont reçu le programme général du déroulement de la 12ème Foire de Lomé et sont ainsi informées de la tenue effective de l'événement qui s'étend du 20 novembre au 07 décembre 2015.

La 12ème Foire Internationale, avec quelques innovations cette année, verra la participation de plusieurs pays africains et occidentaux. Le but est de nouer des partenariats économiques avec l'extérieur.

La caravane a commencé au CETEF TOGO 2000, dans une ambiance de fanfare et klaxon avec les sponsors, a sillonné les rues de Lomé pour chuter au point de départ.

Kékéli

**PORT DE BADGE OBLIGATOIRE  
AUX BUREAUX DES DOUANES A  
PARTIR DU  
1ER JANVIER 2016**

POUR TOUTE INFORMATION VEUILLEZ CONTACTER  
LE CENTRE D'APPEL DE L'OTR AU 8201



FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg

# De l'amour à la haine : L'ANC et Abass Kaboua continuent de se lancer des fléchettes empoisonnées

Le récent soulèvement des populations de Mango contre le projet de réhabilitation de la faune, qui malheureusement a conduit à la mort de 5 togolais, est définitivement devenu une plateforme des partis de l'opposition pour se refaire une santé politique et exhiber la déchirure et la crise qui les minent depuis quelques temps maintenant.

Alors que le parti de Jean Pierre Fabre se sert de ce prétexte pour annoncer une marche le 21 novembre prochain " pour exprimer aux populations de l'OTI meurtries, la compassion et la solidarité du Peuple Togolais ", comme si le fait de marcher est un moyen de consolation ; son ancien compagnon de misère Abass Kaboua le récupère en sommant cette initiative de " récupération malsaine ".

" Pourquoi le CAP 2015 se propose d'organiser des marches sempiternelles dénudées de tous fondements politiques dans les localités de Lomé, Atakpamé et de Sokodé, alors que c'est Mango qui est concerné par un douloureux événement ? Peut-être, veulent-ils voir étendre l'hécatombe sur le pays entier et faire de nouveaux cadavres ? ", S'étonne avec tout son sens Abass Kaboua.

Ce dernier qui depuis longtemps s'est rendu compte de la supercherie et de la mauvaise volonté de l'ANC et de ses amis, ne rate aucune occasion pour dévoiler le dessous de la robe de cette organisation politique, pour que les quelques togolais qui croient toujours en leurs idéaux puissent prendre conscience de l'arnaque dont ils sont l'objet.



Jean-Pierre Fabre, président de l'ANC



Abass Kaboua, président du MRC

" Le Togo a marre des prétentieux avides de bon sens et qui se ressemblent toujours par des idées anodines, odieuses, abjects, très corrosives et éternellement irrévérencieuses ", dénonce l'homme dont les timbres vocaux démontrent la rage qui l'anime.

Quoiqu'on puisse reprocher au président du MRC, il a pleinement raison sur ce sujet et sa position est la bienvenue en ce sens qu'il va susciter l'intérêt du peuple à comprendre le jeu dénudé de sens auquel jouent l'ANC et ses amis du CAP 2015.

### La population de Mango a-t-elle besoin d'une marche actuellement?

Au lieu de compatir avec la population en priant pour le repos de l'âme des victimes et pour la mani-

festation de la vérité afin que les auteurs de violences soient punis, le CAP 2015, visiblement à court d'idées et de stratégies, annonce une marche pour samedi, certainement dans le but de prendre le pouls de la situation et de voir si les militants peuvent cette fois-ci répondre à son mot d'ordre.

Cependant il est à rappeler que cette population est même méprisée par le CAP2015, car lors du scrutin du 25 avril dernier, Jean Pierre Fabre et ses amis ont annoncé leur victoire en excluant le vote des électeurs de Mango.

Qui trompe qui ? Ce dont les togolais ont besoin aujourd'hui, ce sont des leaders politiques honnêtes, qui se soucient du bien-être de la population, qui ne profitent pas des

événements malheureux pour se faire une place sur la scène politique, et qui surtout comprennent, compatissent et apportent des solutions concrètes aux problèmes quotidiens du peuple.

Pour l'heure, les leaders de l'opposition n'ont pas encore cette étoffe, et ce n'est pas de ça dont le togolais lambda a besoin.

Le Gouvernement togolais pour sa part poursuit les enquêtes pour situer les responsabilités afin que les vrais coupables soient punis. Les résultats de cette enquête couplée à la diligence avec laquelle cette affaire a été traitée jusqu'au sommet de l'Etat, apaisera certainement le cœur des populations de l'Oti et ouvrira la voie à un climat de dialogue pour une issue favorable à cette crise.

G. N.

## Tilapiagate : LES POISSONS ENTERRÉS, MAINTENANT IL IMPORTE QUE LES AUTEURS SOIENT PUNIS

L'affaire de tilapias contaminés de résidus produits vétérinaires rendue public par le journal " L'Alternative ", ne cesse de faire couler de l'encre et de susciter des réactions diverses. Le laxisme qui semblait planer sur la gestion de cette affaire, a vite fait d'être remplacé par une promptitude et une rigueur sans pareil. Ce qui a conduit à la saisie et à la destruction de toute la marchandise ce mercredi, précédée de la sanction de deux confrères journalistes pour chantage et tentative d'extorsion de fonds.



Col Agadazi, ministre de l'Agriculture

Il est clair que les frères Gagou n'auraient jamais pu, à eux seuls, réussir leur coup. Tous les complices impliqués doivent répondre devant la justice, d'où la nécessité d'ouvrir dans les meilleurs délais une enquête pour que ce genre de situation ne se présente plus au Togo.

La santé des populations est une des priorités du gouvernement, c'est ce qui explique la diligence déployée pour solutionner la situation. Il importe dès lors de tout mettre en œuvre pour accroître les contrôles et protéger les togolais de ces situation périlleuse.

La sanction infligée aux deux journalistes Elom Attissogbé et Thiery Affanoukoé par l'Observatoire Togolais des Médias (OTM), a par ailleurs été saluée par le CONAPP, qui se réjouit que cette affaire ait été " instruite avec célérité et diligence, dans l'intérêt de la corporation et dans un contexte de plaidoyer en vue du maintien d'un code de la presse dépenalisé ".

Pour l'heure, des indiscretions laissent entendre que des menaces de morts seraient proférées à l'endroit du journal qui a publiée l'information. Il importe donc que les autorités en charge de la communication et celles en charge de la sécurité prennent des mesures pour assurer la sécurité de tous les journalistes qui ont mis du leur pour que cette affaire soit rendue publique et contribue ainsi à la promotion de la santé publique des populations togolaises.

G/N

## Affrontements de Mango : Jean Kissi accuse injustement le Président Faure "d'inactif"

La mort des 5 ressortissants, lors des récents affrontements entre les populations de l'Oti et les forces de l'ordre, a suscité la réaction prompte du gouvernement, jusqu'au sommet de l'Etat. Cette réaction s'est traduite par une réunion de crise initiée par le Président de la République, afin de discuter rapidement de la crise et de proposer des solutions idoines et efficaces pour l'apaisement.

Cette mobilisation de tout le gouvernement pour ramener la paix dans le nord du Togo, n'est cependant pas du goût de certains acteurs politiques, qui soit estiment que le président Faure Gnassingbé n'a rien fait face à cette crise, ou n'a pas suffisamment réagi pour apaiser la population de l'Oti, et tout le peuple togolais.

C'est le cas notamment de Jean Kissi du Comité d'Action pour le Renouveau (CAR), qui a laissé entendre sur la radio Victoire FM que le président de la République n'avait aucune raison de " ne pas se rendre à Mango après ce drame, ou au pire des cas faire une déclaration sur la question ".

Pour ce dernier, le fait que le Président ne se soit pas déplacé et qu'il ne s'est pas prononcé, traduit une " certaine inactivité " de sa part,



Jean Kissi, SG du CAR

parce que ce n'étaient que les ministres qui ont pris le devant de la scène pour aller vers les populations et se charger du retour du climat de paix dans la localité.

La vraie question est de savoir si les ministres sont allés sur le terrain de leurs propres chefs ? N'est-ce pas le Président de la République qui leur a donné mandat ? Comment peut-on parler d'inactivité alors que le Président a organisé une réunion de crise au cours de laquelle de grandes décisions ont été prises, notamment l'ouverture d'une enquête pour situer les responsabilités ?

Le secrétaire du CAR aurait dû se poser ces questions, et essayer d'y trouver des réponses avant de supposer injustement que le Président de la

République est resté " inactif " dans la gestion de cette crise.

M. Jean Kissi a cependant eu le mérite de reconnaître que le projet de réhabilitation des aires protégées est nécessaire pour la protection de l'environnement, surtout face au réchauffement climatique que subit la planète. Il estime toutefois que pour y arriver, il faut initier des dialogues avec les populations, afin de les faire adhérer aux nobles objectifs d'un tel projet.

" Je considère que si cette question doit revenir, que la volonté vienne des populations elles-mêmes, parce qu'elles auront compris le bien fondé d'un tel projet pour l'environnement. Ce ne doit pas se faire par force ", a-t-il conseillé.

Pour l'heure, le Président de la République a demandé la suspension du projet de réhabilitation de la faune dans la préfecture de l'Oti, le temps de trouver un compromis avec les populations, qui visiblement sont traumatisés par la mauvaise gestion de cette faune dans les années 80.

G.N.

**Du régime juridique de l'expression libre de la presse au Togo:**

**L'article 497 du nouveau Code pénal général ou la fin d'une liberté mal appréciée ?**

**La réaction de Faure Gnassingbé vivement attendue**

Le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, a montré jusqu'ici qu'il reste effectivement attaché à la promotion de la liberté d'expression et de la presse sur la terre de nos aïeux. En effet, depuis son arrivé au pouvoir, la liberté d'expression et de presse ont connu un essor remarquable. Ce qui suscitait l'admiration des autres pays surtout du Bénin et du Sénégal que l'on considérait autrefois comme les pays de référence en la matière.

Mais cette liberté de presse qui est en réalité un droit pour les journalistes a-t-elle été appréciée à sa juste valeur par ces derniers afin de consolider cet acquis comme un capital ? Si pour certains ce n'est pas évident à cause de quelques ratées professionnelles, certains journalistes ont fait des efforts et méritent de continuer dans un contexte juridique plus consolidé.

Ceci ne semble pas être le cas avec le vote par l'assemblée nationale de l'article 497 contenue dans le nouveau code pénal général. En effet, les discussions continuent d'être houleuses sur le maintien ou non de cet article qui est sur la table du Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, qui, devrait la promulguer pour lui donner force de loi.

Face à l'appel unanime de toute la corporation des journalistes nationaux même internationaux demandant à Faure Gnassingbé de demander une relecture de cet

article en fonction de ses prérogatives, pour spécifier que dans tous les cas de cet article c'est le code de la presse et de la communication qui s'impose, l'on se demande si Faure réagira.

Toutefois, comme l'un des piliers de la démocratie la liberté des journalistes doit faire l'objet d'une préoccupation majeure surtout lorsque les tentations pour la réduire ou la museler sont évidentes. Espérons que Faure Gnassingbé ne reste pas aujourd'hui insensible à l'appel du 4<sup>e</sup> pouvoir.

La problématique du caractère répressif ou non de l'article 497 du nouveau Code pénal général adopté par l'Assemblée Nationale il y a quelques semaines, tire sa source d'un contexte médiatique autrefois insupportable par ces derniers (les médias). Et ceci, il faut le dire, à raison. En effet, ce n'est pas une joie pour quelqu'un de retourner vivre une situation qui ne lui a pas été du tout agréable.

La presse togolaise a traversé des moments difficiles marqués par des emprisonnements de journalistes, des enlèvements et parfois des bastonnades. Une situation qui s'est améliorée depuis l'adoption le 24 août 2004 du nouveau code de la presse qui dépénalise les délits de presse et abolit les peines de prisons pour diffamation et atteinte à l'honneur.

Cette avancée démocratique répandait des engagements pris

par les autorités nationales dans le cadre du dialogue politique entrepris avec l'Union européenne au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou en vue de renforcer l'Etat de droit et d'établir, sans délai, un dialogue ouvert et crédible entre la classe politique et la société civile.

L'adoption de cet article soulève chez les journalistes plusieurs interrogations et des craintes. Sur le plan du régime juridique, le principe du caractère dérogoratoire de la loi spéciale à la loi générale, sur le fondement duquel l'autorité gouvernementale se fonde pour prendre l'initiative de cet article, présente pour les journalistes des risques évidents pour l'exercice de leur profession dans les conditions prévues par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui proclame que " la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi " soutenue par la déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).

En effet, partant du dispositif juridique constitutionnel qui encadre non seulement la liberté d'appréciation des cas de litige par le juge judiciaire, mais aussi le choix de l'instrument juridique à appliquer et, qui est contenu dans l'article 113 alinéa 2 de la constitution de la 4<sup>e</sup>



Le Président Faure Gnassingbé

République, et qui dispose que : " les juges ne sont soumis dans l'exercice de leurs fonctions qu'à l'autorité de la loi " fait craindre aux journalistes que ce dernier ne se prévale de l'article 497 pour statuer sur les affaires qui les opposeraient à d'autres citoyens dans l'exercice de leur métier.

Le juge souverain dans son appréciation peut estimer dans un parfait syllogisme que si cet article est dit réservé aux citoyens en général, les journalistes sont aussi avant tout des citoyens avant d'être des journalistes. Et qu'à priori, le texte peut leur être appliqué. Ce fondement peut servir de motivation valable au juge pour appliquer l'article 497 qui prévoit à la différence du code de la presse et de la communication actuellement appliquée des peines d'emprisonnement pour

les journalistes.

Sur le plan international, cet article ne fait pas du tout bonne figure et risque de produire comme effet, si jamais, une relecture n'intervient pas, un déclassement du Togo sur le classement qu'occupe actuellement le pays sur la scène internationale en matière de liberté d'expression.

Faure Gnassingbé se doit de réagir s'il veut réellement consolider les acquis qu'il a pu obtenir depuis 2005 à nos jours. Tous ces efforts n'auront pas été réalisés si la presse n'a pas été présente pour l'accompagner à travers des critiques constructives et objectives même si parfois on peut relever des insuffisances d'un point de vue professionnel.

Il est important de s'interroger sur l'intérêt réel de cet article. Apportera-t-il vraiment plus pour notre pays ou entrainera-t-il notre pays dans un recul séculaire ?

La séparation des pouvoirs constitue, en outre, un élément fondamental dans la construction d'une démocratie forte. Issu de la réflexion de Montesquieu sur la bonne gouvernance, le 4<sup>e</sup>me pouvoir que constitue la presse permet aux gouvernants de se corriger. Et il est aussi admis que les publications mêmes vraies des journalistes ne sont pas toujours faciles à digérer par les autorités indécates concernées. Toutefois, il faut avancer et non reculer dans la lutte pour la bonne gouvernance. Aucun journaliste ne peut devenir professionnel en étant en prison. La peine doit être mieux réfléchie et doit aller dans le sens de consolider la professionnalisation des journalistes.

Cet article pèse psychologiquement sur l'ensemble des citoyens et entraine en particulier sur les journalistes cette limitation dans l'élan de faire le travail de journalisme dans une ambiance de liberté réelle.

Moudjib Falana

Armand

**Célébration de la journée nationale de la Fonction publique :**

**Des opérations administratives rapides de proximité et portes ouvertes pour le public togolais**

Des études ont prouvé que l'administration publique togolaise souffre de lenteur dans les processus administratifs, causée par des maux dont, l'absence de règles de conduite, et la concentration des pouvoirs. Ainsi, dans la droite ligne des réformes administratives et dans le cadre du lancement de la célébration africaine de la journée de la fonction publique, le ministère de la fonction publique du Togo, organise des journées portes-ouvertes et des opérations administratives de proximité depuis mardi dernier à Lomé, Placé sous le thème : " le rôle des services publics dans l'autonomisation des femmes, l'innovation et la prestation de services facilement accessibles. "



La table d'honneur ; au micro, le ministre Gilbert Bawara de la Fonction publique

Bawara, assisté par ses homologues Yark Damehame et Pius Agbetomey, respectivement ministre chargé de la sécurité, et ministre de la justice.

Pour Komlan Messan Awouno, Directeur Général de la fonction publique, cette célébration est d'une importance capitale car elle permet de démystifier l'action administrative, par l'exposition des ouvrages, illustrant les prestations de services publics de l'administration pour plus de traçabilité.

Devant les directeurs de Cabinets, chefs de services, directeurs Généraux, représentants des organisations syndicales et de la société civile, le ministre Bawara a rappelé combien de fois, il urge

d'améliorer la qualité et de garantir l'accès aux services publics. Il est revenu sur la lourdeur, les tracasseries administratives, le clientélisme, le népotisme la corruption, le manque de coordination et de synergie qui sont malheureusement déplorés dans l'administration nationale. Il n'a pas oublié de mentionner les défis qui restent à relever et a souhaiter une collaboration des citoyens-usagers à travers leurs observations et propositions, afin d'améliorer la qualité des services publics.

" (...) Je suis profondément convaincu que les présentes journées contribueront à bâtir un constat aussi partagé que possible sur l'avenir de nos administrations et de

nos services publics (...) " a-t-il laissé entendre dans son propos lors de la cérémonie d'ouverture.

Les usagers de services publics auront l'occasion de visiter durant ces trois journées, des stands d'exposition, à la Direction Générale de la Fonction Publique (DGFP). Le public pourra profiter des opérations administratives de proximité avec délivrance rapides des actes et documents administratifs dans les services des ministères concernés, des relevés de services, des certificats de jugement supplétif et de nationalité, des passeports, des cartes nationales d'identité.

Retenons que, la célébration nationale de la journée de la fonction publique est la première du genre sur le plan national, même si le Togo a eu déjà à participer à sa célébration sur le plan africain, notamment au Ghana et au Congo Brazaville.

L'objectif est d'informer les usagers sur le processus de traitement et de délivrance des actes et documents administratifs, en désengorgeant les dossiers qui traînent, et en améliorant les rapports entre l'administration publique et les citoyens-usagers.

Cette journée de la fonction publique qui, constitue en fait un prolongement des festivités d'une journée continentale célébrée il y a quelques mois à Brazaville, a été marquée par une cérémonie d'ouverture présidée par le ministre de la fonction publique du travail et des réformes administrative Gilbert

**Pour vos annonces, publicités, reportages et communiqués contactez le 22 46 57 87/ 90 03 17 74**

## Suite de l'affaire des tilapias contaminés :

# Le ministre Agadazi a procédé à l'incinération de ladite cargaison qui a tant suscité des polémiques

Elle suscite des réactions dans l'opinion publique depuis quelques jours. Il s'agit de l'affaire de la cargaison de tilapias importée illégalement sur le sol togolais, saisie et scellée ensuite, par la Direction Nationale de la Police Judiciaire et la Direction de l'élevage, et dont les analyses de laboratoire ont jugé la consommation importée pour l'organisme humain. En conséquence, le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de l'Hydraulique a procédé en présence de la presse et du public à la destruction de ce lot de 2495 cartons de tilapias mercredi dernier à Adétkopé.



Des cartons de tilapia près...

Cette action d'incinération, qui fait suite à une investigation des services spécialisés, vise à se débarrasser de ces produits qui, constituent un danger pour la santé publique.

Les résultats d'analyses d'un échantillon du produit au laboratoire de l'Université de Lomé ont relevé que la chair des tilapias examinés contient 28% des résidus de médicament vétérinaires contre 10% qui est la norme.

En terme clair ce produit peut être

cancérogène, donc impropre à la consommation humaine. Au grand dame des opérateurs économiques importateurs du produit en question, à savoir les représentants de la société Andaman, aux rangs desquels le gérant Youri Gagou, les tilapias jugés contaminés, et évalués à vingt quatre tonnes ont d'abord été déversés dans une grande fosse creusée pour la circonstance, et sont partis en flamme.

" (...) l'opérateur économique, de façon illégale n'a pas demandé l'agrément sanitaire avant de faire l'importation de Tilapia (...) il fallait aller plus loin, faire une analyse en laboratoire pour voir si les produits importés sont propres à la consommation. Ces produits sont très dangereux pour la santé publique et peuvent être cancérogène. Nous avons procédé à l'incinération, puisque c'est bien prescrit en pareil



...à être incinérés

circonstance (...) " a laissé entendre le ministre Agadazi, pendant que la cargaison de tilapias contaminés se consumait par un grand feu.

Pour le Ministère de l'agriculture et la Direction de l'élevage, à l'approche de ces périodes de fêtes, la population doit être vigilante. C'est à cet effet d'ailleurs que, des instructions ont été données à des structures techniques, à la disposition et à l'écoute des populations, sur l'ensemble

du territoire national, afin de procéder à des contrôles plus accentués et déceler toutes sortes de produits, qui peuvent porter un préjudice à la consommation humaine.

Rappelons que le 03 octobre 2015, le Directeur Général de Andaman a envoyé au ministre de l'Agriculture une requête de contre expertise, qui sera ensuite annulé par une autre lettre envoyé par le même directeur le 26 octobre.

Moudjib Falana

## Pour une meilleure facilitation des échanges aux douanes :

# Les acteurs mondiaux des douanes en réflexion sur les solutions à Lomé

Une rencontre internationale de trois jours des responsables nationaux et experts des douanes sur le " Programme MERCATOR " de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) s'est ouverte le mardi 17 novembre à Lomé.

Organisée par l'Organisation Mondiale des Douanes, cette rencontre, à terme, doit faire ressortir des stratégies innovantes pour une meilleure facilitation des échanges. En effet, il est attendu, entre autres, que ces solutions innovantes permettent que des normes qui assurent la facilitation et la sécurité de la chaîne logistique à l'échelon mondial en vue de promouvoir la certitude et la prévisibilité soient établies, qu'une gestion intégrée de la chaîne logistique pour tous les modes de transport soit rendu possible, que le rôle et les fonctions et les capacités de la douane à relever les défis et à tirer partie des opportunités du 21<sup>e</sup> siècle soient renforcés, que la circulation ininterrompue des marchandises le long des chaînes logistiques internationales sécurisées soient promu et que la coopération entre les administrations des douanes enfin soit renforcée afin d'améliorer leur capacité à déceler les envois à haut risque.

Dans un contexte de lutte et de prévention contre l'agression terroriste, comment faciliter les échanges au niveau des douanes afin de renforcer le commerce extérieur international des Etats et ne pas créer de la lourdeur dans le processus de dédouanement a été au cœur de cette rencontre.

Le représentant du ministre d'Etat, ministre de l'Economie, des finances et de la planification du développement, le ministre auprès du ministre d'Etat, chargé du Budget, M. Yaya

Sani, qui a ouvert les travaux, après souhaité une cordiale bienvenue aux participants, a salué les efforts du gouvernement pour tous les efforts fournis pour de fructifier et sécuriser le commerce régional et international. Il a ajouté que la création de l'Office Togolais des Recettes (OTR) en est une belle illustration. Il a exprimé la gratitude du gouvernement à l'OMD qui continue par apporter son soutien au Togo à travers l'OTR.

Il a, par ailleurs, souligné que c'est dans le souci des objectifs de réduction de temps et de facilitation que le gouvernement togolais a mis en place le guichet unique du commerce extérieur (SEGUCE-Togo), une plateforme de haute technologie capable de gérer tous les mouvements de marchandises quel que soit le mode de transport. Il a enfin rappelé que le Togo a ratifié la convention de Kyoto révisée et déposée le 28 juin 2014 à l'OMD, de même que l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges le 1er octobre 2015.

" La facilitation sera également un moteur d'intégration commerciale réussie grâce à l'application des outils de l'OMD et de l'OMC en matière de facilitation des échanges", a conclu le ministre Yaya Sani.

Pour le représentant de l'OMD, M. Bernard Zbinden, l'OMD sera toujours aux côtés des Etats pour les soutenir dans leurs multiples efforts pour assurer un service douanier plus souple, plus rapide aux différents usagers. Il a souligné les différents instruments signés par le Togo, notamment la convention de Nairobi, les normes de sureté relatives à la convention de Kyoto révisée aujourd'hui signés par 103 pays.

Selon lui, une douane moderne est une douane rapide, où les réformes sont constantes, où les affectations



La table d'honneur lors de la rencontre

sont faites dans la dynamique du respect des textes en vigueur et dans le sens d'éviter l'évasion fiscale.

Le représentant des douanes chinoises a salué la tenue de la rencontre et signalé que c'est d'une importance capitale. Il a poursuivi en signifiant à l'assistance, la place qu'occupe aujourd'hui la Chine dans les échanges mondiaux, spécialement, 1<sup>er</sup> pays en échange de biens et services en 2014, le plus grand producteur de produits manufacturiers. Il a fait savoir que l'économie chinoise est aujourd'hui une économie stable et la rencontre est un cadre d'échange en vue de partager l'expérience avec les pays partenaires.

Le président de l'OTR, Henry Gapey, a laissé entendre que cette rencontre est une occasion de renforcer le partenariat entre l'OMD, les administrations douanières membres et tous les acteurs du commerce international. Il a relevé que le problème des barrières douanières non tarifaires est encore d'actualité en Afrique, particulièrement dans notre sous région.

" Pour contribuer à la mise en œuvre effective de l'Accord sur la facilitation des échanges, l'OMD a

développé le programme MERCATOR à l'effet d'apporter l'assistance technique nécessaire aux administrations douanières membres, en vue de renforcer les capacités de leurs personnels et d'identifier les mesures de réformes à implémenter dans l'organisation de nos services pour les mettre en état de bon fonctionnement en rapport avec les exigences actuelles du commerce international " a affirmé le commissaire général.

Selon le rapport 2013 sur les trafics illicites de l'Organisation mondiale des douanes publié en juin 2014, il ressort que les drogues, environnement, recettes et sécurités sont les cinq domaines couverts. L'objectif du rapport est de promouvoir les différentes facettes et la portée des activités de la douane en matière de lutte contre la fraude et de contribuer à la mise en commun des connaissances disponibles sur le commerce illicite.

Par ailleurs, le magazine " OMD actu " dans son numéro 74 de juin 2014, signale que le secrétariat de l'OMD expérimente depuis quelques années l'utilisation de contrats de mesure de performances (connus sous l'acronyme anglais PMC) et sou-

tient plusieurs administrations douanières dans la mise en œuvre de cette démarche qui vise à améliorer les procédures aux frontières douanières par l'analyse des données extraites des systèmes automatisés de dédouanement et l'adoption de contrats de performance entre cadres supérieurs et douaniers de première ligne.

Rappelons aussi que l'ACCORD SUR LA facilitation des échanges, conclu lors de la neuvième

Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Bali, Indonésie, en décembre 2013, inscrit formellement la facilitation des échanges à l'ordre du jour de la douane. Il est désormais universellement admis que faciliter le commerce consiste à simplifier les transactions commerciales et à réduire les coûts qui y sont associés - tant à l'exportation, qu'à l'importation et en transit -, deux objectifs majeurs qui pourraient procurer d'importants avantages économiques.

Étant donné le rôle clé que joue la douane aux frontières, l'OMD, en sa qualité de centre d'expertise douanière, est bien placée pour participer activement, et de concert avec ses Membres, à une mise en œuvre prompte et fructueuse du nouvel accord.

Ce dernier le confirme d'ailleurs, en reconnaissant expressément la place centrale qu'occupera l'OMD dans la procédure de mise en œuvre grâce à sa très longue expérience de l'application de normes douanières internationales, dont beaucoup visent à faciliter les échanges.

Armand

**Engagement social de la gente féminine :**

**Soroptimist international club Lomé 1, 40ans au service du développement**

7 novembre 1975, 7 novembre 2015, voici quarante ans que, Soroptimist International Club de Lomé 1 s'est engagé dans des actions de développement, notamment dans le domaine de la santé, l'éducation, la culture, le social et l'économie. L'heure est donc au bilan et à l'ouverture à d'autres perspectives d'avenir. A cet effet, les femmes dynamiques de Soroptimist International Club Lomé 1, ont convié les journalistes à une conférence de presse, le samedi dernier à Lomé, afin de marquer le début d'une année jubilaire.



La table d'honneur



Vue partielle de l'assistance

Il s'est agi pour les premières responsables de Soroptimist de Lomé, aux rangs desquelles, la présidente du club Lomé 1 Mme Kantchati Souad, en présence de Emilie Agbo Paniah de Lomé Aurore et des membres de Lomé Agapé, d'expliquer le concept Soroptimist qui signifie de manière explicite, " sœurs pour le meilleur". C'est une organisation mondiale de femmes engagées dans les affaires et dans la vie profession-

nelle.

Concernant cette célébration des quarante ans d'existence de l'organisation, et par rapport au programme des festivités, déjà, à partir du 15 janvier 2016, des actions dans le secteur de l'éducation, seront concrétisées par la fourniture de matériels didactiques et meubles aux enseignants dans différents établissements scolaires.

En prélude à la journée internationale de la femme, le 8 mars 2016, des actions sanitaires seront égale-

ment initiées, sous la forme de dépistage du cancer de sein et du diabète. Et pour clôturer les activités, il est prévu, une conférence débat sur l'entreprenariat et un dîner de Gala dans le mois d'avril 2016.

Pour les femmes de Soroptimist club Lomé 1, toutes leurs actions, partent de la devise ou des principes de l'organisation. Ainsi, Il est d'une importance cruciale de comprendre, de défendre et d'entreprendre. C'est ainsi, qu'il a été possible depuis quarante années de réaliser d'innombra-

bles projets sur l'étendue du territoire au profit des couches défavorisées, dont l'installation d'une pompe solaire sur le projet d'agriculture biologique et de construction de centre de santé à Badja, la construction d'un pavillon pour les petits contagieux du CHU de Tokoin, la clôture et la réfection du toit d'un bâtiment à six (6) classes de l'école primaire nouvelle marche prolongée pour laquelle dont les réalisations ont été possibles grâce au fonds collectés lors des manifestations organisées par le club.

Il est question pour cette dynamique association féminine de faire un bilan à mi-parcours et de se tour-

ner vers le futur avec plus d'initiatives afin de relever les défis de l'heure. Et c'est dans cette logique que la présidente Mme Katchanti Souad a indiqué lors de cette rencontre avec la presse : " (...) Après quarante ans, il faut faire un point d'arrêt pour un bilan, et se donner un nouveau souffle (...)".

En rappel, Soroptimist international compte plus de trois (3) mille clubs répartis sur 132 pays, où les femmes travaillent à l'amélioration de la vie des femmes et des générations futures en mettant en œuvre des projets au niveau local, national et international.

Moudjib Falana

**Promotion de la santé rurale :**

**AIMES-AFRIQUE PREND D'ASSAUT LA RÉGION CENTRALE**

Après les missions " Solidarité " dans la région des plateaux, " engagement " dans la région maritime, " innovation dans la région de la Kara et " Abnégation " dans la région des savanes, l'ONG AIMES-AFRIQUE a entamé en début de semaine sa dernière mission médico-chirurgicale de l'année 2015 dans la région centrale, baptisée " Motivation ".



Dr Michel Kodom, président de AIMES-AFRIQUE

Pour cette cinquième mission, l'équipe du docteur Michel Kodom bénéficie de l'appui de 14 médecins volontaires allemands, qui eux aussi ont fait preuve de " motivation " pour les œuvres sociales en s'engageant volontairement dans cette mission dont l'objectif principale est de consulter, soigner et faire des interventions chirurgicales gratuitement dans la région Centrale.

Jusqu'au 30 novembre, entre 7 500 et 10 000 consultations sont prévues, ainsi que 750 à 1 000 interventions chirurgicales escomptées. Pour atteindre cet objectif, AIMES AFRIQUE bénéficie de l'appui technique et financier de l'ONG allemande AKTION PIT, AERTZE CAMP, et le ministère de la coopération allemande.

A la conférence qui a servi de lancement à cette mission, le docteur Kodom a tenu à remercier tous les partenaires techniques et financiers, qui ont accepté d'aider les médecins togolais dans cette œuvre sociale.

" En tant que médecin, nous avons une responsabilité sociale d'aller voir nos parents qui sont dans les hameaux reculés pour les soigner.

Sinon ils vont mourir pour rien, faute de soins appropriés. Voilà pourquoi AIMES AFRIQUE a initié ces missions afin de rapprocher les hôpitaux des populations ", a déclaré Michel Kodom.

Présente à la cérémonie, la présidente de l'ONG AKTION PIT Margaret Kopp, s'est pour sa part réjouie de la collaboration fructueuse entre son institution et celle du docteur Kodom Michel. Elle a par ailleurs salué les efforts des uns et des autres pour l'atteinte des objectifs sociaux des différentes missions d'AIMES-AFRIQUE.

Les médecins allemands quant à eux, ont hautement apprécié l'initiative d'AIMES AFRIQUE et espèrent au terme de la mission que le partage d'expérience des deux équipes, togolaises et allemandes, sera profitable à eux tous.

Depuis le début de l'année 2015, l'ONG AIMES AFRIQUE à travers ses missions, a déjà touché près de 20 000 patients des villages reculés du Togo, et effectué plus de 1 700 interventions chirurgicales avec succès.

G.N.



**MISE AU POINT :**

Un communiqué intitulé Communiqué des Organisations Professionnelles des Médias au Togo, relatif à l'article 497 du nouveau code pénal et prétendument signé par plusieurs organisations de presse a été diffusé sur les réseaux sociaux et publié par le journal Alternative dans sa parution du 17 novembre.

Le Conseil National des Patrons de Presse dément s'être associé à ce communiqué et s'étonne qu'on ait pu mettre son nom en bas d'un document sans son consentement.

Dans le contexte du plaidoyer en vue d'une relecture de l'article 497 du nouveau code pénal et pour lequel le Conseil National des Patrons de Presse s'investit, il engage l'ensemble des acteurs impliqués à faire preuve de rigueur et de sérieux dans leur méthode d'actions.

Fait à Lomé, le 17 novembre 2015.

Le Secrétaire général  
Fabrice PETCHEZI.



**COMMUNIQUE**

(Relatif à la suspension de deux confrères par l'OTM)

Le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) a été informé le 16 novembre 2015 par l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) de sa décision contenue dans le communiqué OTM 001/PT/BE/011/15, de suspendre deux confrères de toutes activités en rapport avec la presse. Cette mesure fait suite à une plainte formée entre ses mains par le sieur Soklakou Kossi GAGOU, opérateur économique, agissant au nom et pour le compte de la société Andaman International Business Co Ltd, pour des faits de tentative de chantage et d'extorsion de fonds dont cette dernière aurait été victime.

Le Conseil National des Patrons de Presse prend acte de cette décision. Il se félicite que l'Observatoire Togolais des Médias ait instruit cette affaire avec célérité et diligence, dans l'intérêt de la corporation et dans un contexte de plaidoyer en vue du maintien d'un code de la presse dépenalisé. Tout en invitant l'ensemble de la corporation à la stricte application de la mesure prononcée, il exprime son souhait que cette sanction ne reste pas isolée et soit le début de la répression de comportements délictueux, incompatibles avec l'exercice de la profession de journaliste.

Le Conseil National des Patrons de Presse prie instamment la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), autorité de régulation, ainsi

que l'Observatoire Togolais des Médias, instance d'autorégulation de se saisir de l'occasion de ce dossier, pour désormais et systématiquement blâmer, sanctionner tous les comportements violant le code d'éthique et de déontologie gouvernant notre profession ; mais également jetant du discrédit sur l'image de toute une corporation.

Le Conseil national des patrons de presse invite les citoyens, quels qu'ils soient, victimes de tentative de chantage ou d'extorsion de fonds, de saisir à l'avenir ces deux organes ou n'importe laquelle des organisations professionnelles.

Le Conseil national des patrons de presse rappelle que l'extorsion de fonds et le chantage sont des délits de droit commun, punissables comme tels par le Code pénal et non couverts par la code de la presse et de la communication.

Le Conseil National des Patrons de Presse invite l'ensemble du monde des médias au respect scrupuleux des normes gouvernant notre métier ainsi qu'à la préservation de l'image d'une presse crédible et professionnelle.

Fait à Lomé, le 17 novembre 2015.

Le Président  
Jean-Paul AGBOH AHOUELETE

4 matchs d'affilés sans victoire en quelques semaines pour les sélections A et A' des Eperviers :

## Des interrogations sur le limogeage de Tom Sainfiet se posent

L'avenir de Tom Sainfiet, le sélectionneur belge des éperviers suscite des réactions dans l'opinion sportive. Ce technicien, très confiant, et qui avait indiqué lors d'une interview dans le numéro 409 de l'éveil de la nation, il y a de cela quelques mois, " mon ambition c'est l'Afrique et mon rêve c'est d'aller à la coupe du monde avec une sélection africaine ", ne le fera pas avec le Togo. Dans un intervalle de quatre semaines, et sur un ensemble de quatre matchs livrés avec les sélections locales et fanion des éperviers, il n'a pu remporter la moindre victoire.

Les avis divergent concernant le sort de " monsieur discipline " comme l'ont surnommé certains journalistes dès sa prise de fonction à la tête des éperviers du Togo.

Certains analystes du football togolais, pensent qu'il n'a jamais été convaincant sur le plan tactique, lors de ses sorties avec l'équipe nationale. Pour eux, la confrontation couplée des préliminaires de la coupe du monde avec les cranes de l'Ouganda, a prouvé toutes les insuffisances d'un entraîneur qui porte l'étiquette d'un "Comité de Normalisation".

C'est ce que l'on pourrait croire

dans la mesure où le sélectionneur national, s'engage avec un contrat dont les clauses demeurent encore secrètes pour la presse. Il faut reconnaître que monsieur Sainfiet, n'a pas convaincu le public sportif, sur ces critères de sélection des joueurs en équipe nationale, quand on sait qu'il aime évoluer avec des joueurs qui ne sont pas compétitifs au sein de leurs championnats et au même moment ne donne pas la chance à ce qui ont du temps de jeu dans leur club.

Même si le Togo se retrouve en pôle position pour une qualification pour la coupe d'Afrique Gabon

2017, devant le la Tunisie et le Libéria, il faut se demander si les critères de sélection dont le sélectionneur lui seul détient le secret, peut conduire les éperviers à bon port.

De toutes les manières, certains observateurs avisés du football et une partie de la presse n'épousent pas les méthodes de sélection peu orthodoxes imposées par le Belge.

Pour " monsieur discipline ", c'est les analystes du football, en l'occurrence les journalistes sportifs qui ne comprennent pas le football, et il n'a pas hésité à traité un journaliste de stupide au cours d'une conférence de



Le technicien belge Tom Sainfiet

presse.

Il faut dire tout simplement que le football togolais se trouve dans une situation difficile. L'on s'attire des ennuis lorsqu'on veut traiter avec des messieurs qui ont pour ambition de tenter un coup de poker en Afrique. L'on a actuellement l'Affaire de la rupture unilatérale du contrat de l'ex

entraîneur Jean Tissen, qui pénalise le Togo et dont la situation n'est pas gérée jusqu'à présent.

Il faut alors s'imaginer à quoi s'attendre si les responsables du football national décident d'aller à l'abordage sans des prises de précautions.

Moudjib Falana

## FRANCE: La prolongation de l'état d'urgence en mode express

La réforme de l'état d'urgence et sa prolongation seront discutées ce jeudi 19 novembre matin à l'Assemblée nationale. Les députés se retrouvent à 9 h 30 (heure de Paris) pour en débattre. Le texte prévoit notamment d'élargir les assignations à résidence et précise le régime des perquisitions.

Il ne fait aucun doute que ce texte sera adopté ce jeudi matin à une très large majorité. La plupart des groupes y sont favorables. " Nous sommes partis dans l'état d'esprit de le voter, en proposant peut-être quelques amendements, mais qui ne touchent pas au fond. Nous voulons qu'un esprit de responsabilité anime nos travaux et nous n'hésiterons pas à apporter notre soutien à ce texte ", atteste l'une des représentantes des Républicains, la députée Annie Genevard.

### " Il n'y a pas de déséquilibre "

Un projet de loi que votera également le " frondeur " Pascal Cherki, membre de l'aile gauche du Parti socialiste : " Ce texte ne me pose pas de souci. Pourquoi ? Parce que, certes, il élargit les conditions dans lesquelles on va assigner à résidence, mais d'un autre côté, il permet la contestation de cette assignation à résidence, non pas devant une simple commission administrative, mais devant le juge administratif, la possibilité de faire des référés libérés. C'est un peu technique ce que je vous dis, mais c'est très important. Donc du point de vue des libertés publiques, je considère qu'il n'y a pas de déséquilibre. "

### Quasi unanimité

Cette quasi unanimité sur la prolongation de l'état d'urgence n'étonne pas le porte-parole du PS, Olivier Faure : " Imaginez que mercredi prochain, si l'état d'urgence n'est pas prolongé, toutes les opérations qui sont menées actuellement de perquisitions, d'assignations à résidence seront interrompues. Qui peut souhaiter ça ? "



Un soldat français patrouille aux abords de la Tour Eiffel à Paris

Une fois adopté par l'Assemblée, ce projet de loi partira au Sénat où il sera voté vendredi avant d'être promulgué la semaine prochaine.

Source : rfi.fr

## Remerciements

La famille Koudjonou-Atchodé du Togo, de la Côte d'Ivoire et de la Belgique

La famille Abalo du Togo, du Sénégal, du Nigéria, du Ghana, de la France et des USA

La famille Gbébé du Togo, de l'Italie, de l'Allemagne et des USA

La famille Sama au Togo et à l'étranger

La famille Amétodji au Togo et à l'étranger

Abalo Gérard, diplomate en poste à Abuja au Nigéria

Abalo Marc, Directeur du CEG Elavagnon (Est-Mono)

Abalo Nicolas à Atakpamé

Abalo Guy Mario, journaliste, consultant médias, ancien correspondant de REFI, AFP, BBC, VOIX d'Amérique au Togo, Directeur de l'Agence AP'Com

Kéna Bassirou, Commerçant à Lomé

Les familles parentes, alliées et amies, profondément touchées par les nombreuses marques de sympa-

thie et d'affection que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du décès de leur chère et regrettée mère, sœur, tante :

**Koudjonou-Atchodé Victoire Akua**

Commerçante à Lomé

survenue le 19 octobre 2015 à Lomé dans sa 82ème année.

Dans l'incapacité

de vous toucher individuellement, vous renouvelent leur profonde gratitude pour votre amitié et votre soutien lors des obsèques de notre chère maman.

Que Dieu tout-puissant vous comble de ses grâces et de sa bénédiction puis vous rende au centuple tous vos bienfaits qui ne nous ont pas fait défaut lors des cérémonies des 13 et 14 novembre 2015.

Vous qui l'aviez connue et aimée, merci de continuer de la porter dans vos cœurs et dans vos prières.

Que son âme repose en paix !

## Crise dans le football togolais : Le MMLK propose la " mobilisation du peuple togolais " comme solution

La " cuisante " défaite des Eperviers dans la double confrontation face à l'Ouganda par un score sans appel (4-0) dans le cadre du dernier tour éliminatoire pour les matches de poule de la coupe du monde RUSSIE 2018, a fait réagir les togolais, qui ne constatent malheureusement que les conséquences néfastes de la crise infinie qui secoue le football togolais.



Pasteur Edoh Komi

C'est le cas notamment du Mouvement Martin Luther KING -la Voix des Sans Voix-, qui dans un communiqué rendu public, " fustige la supercherie, l'irréalisme et l'orgueil de l'ensemble des dirigeants du football Togolais ".

Pour le mouvement dirigé par le pasteur Edoh Komi, le football togolais vit depuis une décennie "dans des tourments et des conflits larvés qui ne cessent malheureusement de s'amplifier et de s'empirer et dont le point de non-retour vient d'être atteint ".

" Sans nul doute, tous les acteurs tels que le ministère des sports, les dirigeants de district, de ligues, des clubs, les entraîneurs et les services associés en général et les différents staffs exécutifs de la fédération Togolaise du Football ( FTF) en particulier, sont les responsables de la consécration du désastre et de l'irréparable ", estime non sans raison le pasteur.

Face à cette situation alarmante qui dégrade l'image de notre pays devant les instances internationales du football, le MMLK appelle le peuple togolais à " des actions immi-

nentes de désapprobation et de protestation contre tous ceux qui ont contribué activement ou passivement à la descente aux enfers de cette discipline sportive au Togo ".

" Il urge donc que les amoureux du cuir rond, fassent entendre leurs voix de nature à mettre hors d'état de nuire les éternels manipulateurs de ce secteur dont les résultats relèvent de la tragédie et de la catastrophe nationale, à travers une mobilisation massive en vue de redresser et de sortir le football Togolais de l'ornière et de la honte ", propose le MMLK.

Le Pasteur Edoh Komi et son mouvement, appelle par ailleurs le gouvernement à user de son " autorité morale et politique " pour prendre des mesures drastiques pour remettre de l'ordre dans le monde du football togolais, sport qui a contribué à sceller l'union et la cohésion du peuple togolais.

Il faut rappeler que cet appel du pasteur Edoh Komi, intervient quelques semaines après l'échec du congrès de la FTF dont l'objectif était de revoir les textes qui régissent ce sport sur la terre de nos aïeux.

G.N.

# Communiqué de presse



## Travaux d'optimisation sur le réseau TOGOCEL

Lomé, le 20 novembre 2015- Dans le but d'offrir un service de qualité à sa clientèle, TOGO CELLULAIRE se prépare à opérer une série de travaux majeurs d'optimisation sur son réseau dans les jours et mois à venir.

Ces travaux pourraient occasionner quelques perturbations lors de l'utilisation de certains services.

A cet effet, elle porte à la connaissance de ses clients qu'une première série de travaux aura lieu dans la nuit du samedi 21 au dimanche 22 novembre 2015.

TOGO CELLULAIRE recommande à ses clients éventuellement touchés par ces perturbations d'effectuer une action toute simple : éteindre et rallumer le téléphone.

TOGO CELLULAIRE tient d'ores et déjà, à présenter ses excuses pour les désagréments et témoigne toute sa reconnaissance à sa clientèle pour sa confiance et sa fidélité.

Pour obtenir plus d'informations : [togocel@togocel.tg](mailto:togocel@togocel.tg) ou appelez le 888.

Vous pouvez aussi accéder à notre page Facebook : [www.facebook.com/Togocel](http://www.facebook.com/Togocel)

Ou à notre site web : [www.togocel.tg](http://www.togocel.tg):

Contact presse : Mlle OURO SAMA Djawada ; 92277170.

TOGO CELLULAIRE est une société d'Etat à caractère commercial de droit privé créée le 18 février 1998 pour répondre au souci permanent du gouvernement Togolais de diversifier et de développer le secteur des télécommunications. Filiale de TOGO TELECOM, elle a démarré ses activités commerciales le 1<sup>er</sup> Juillet 1998. TOGO CELLULAIRE s'est depuis lors positionnée en leader dans le secteur des télécommunications au Togo.

Elle s'évertue en 17 ans d'existence à prouver et à légitimer ce leadership. Son actuel Directeur Général est M. Affoh ATCHA-DEDJI.

Récépissé n°0254/29/10/04 HAAC

**L'ÉVEIL**  
de la nation

**Siège :** Adidoadin, Pavée Prolongé, 2<sup>ème</sup>  
Carré après la Pharmacie Le Galieen  
Tél: (00228) 22 32 85 95

**Directeur de Publication:**

**Sama T. DJOBO**

(00228) .90 03 17 74  
.98 62 72 72

**Rédaction:**

Biva KPELAFIA,  
Sam DJOBO,  
Armand ATTISSO  
Moudjib FALANA  
Gaël N.  
Kékéli (Stagiaire)  
Kahf DJOBO (Stagiaire)

**Secrétariat :**  
AGBERE Takira

**Imprimerie:**  
La Colombe

**Tirage :**  
2.500 exemplaires